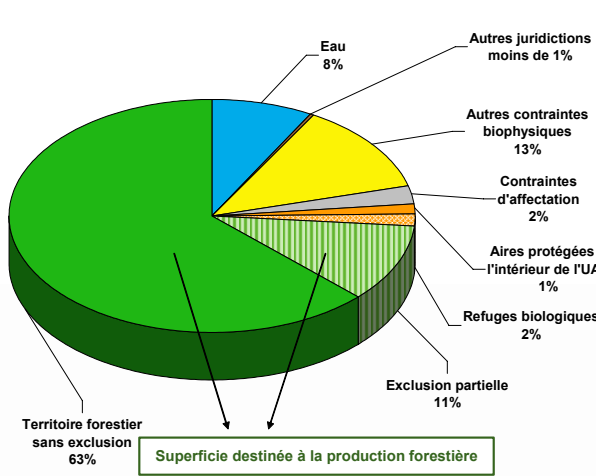




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

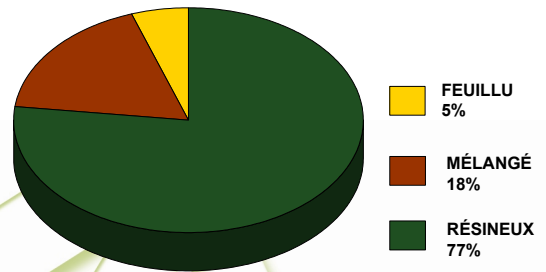
Superficie¹ : 2 753 789 hectares



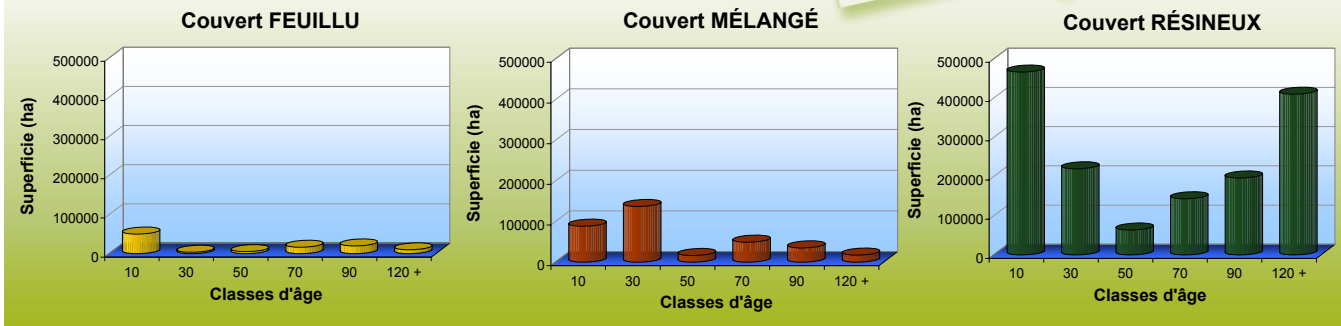
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie² : 2 029 365 hectares



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	2 481 300	0	0	0	199 300	231 400	0	0	0	2 912 000
B Forestier en chef 2008-2013	2 087 700	0	0	0	152 900	235 800	0	0	0	2 476 400
Variation (B-A)	-393 600	0	0	0	-46 400	4 400	0	0	0	-435 600
Variation (%)	-15,9%	-	-	-	-23,3%	1,9%	-	-	-	-15,0%
C Forêt Québec 2008-2013	1 862 900	0	0	0	130 100	194 000	0	0	0	2 187 000
Variation (B-C)	224 800	0	0	0	22 800	41 800	0	0	0	289 400
Variation (%)	12,1%	-	-	-	17,5%	21,5%	-	-	-	13,2%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale		Récolte maximale annuelle	
	ha	m ³		%
Bandes riveraines	126 915	58 600		2,4%
Séparateurs de coupe et forêts morcelées	133 479	119 830		4,8%
Pentes fortes (31 à 40 %)	26 740	53 380		2,2%
Habitats fauniques	0	0		0,0%
Encadrements visuels	39 951	46 930		1,9%
Territoires à multiples usages	40 003	22 680		0,9%
Autres particularités régionales ou locales ³	0	3 040		0,1%
Sous-total des contraintes	367 088	304 460		12,3%
Sous-total sans contrainte	1 662 277	2 171 940		87,7%
Total	2 029 365	2 476 400		100,0%

³ Plantation de 25 ha par an de peuplier hybride



3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	21 212
	Jardinages et assainissement	0
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	300
Sans récolte	Préparation de terrain	5 229
	Plantation, regarni, ensemencement	8 105
	Dégagement	1 029
	Éclaircie pré-commerciale	5 290
	Drainage et élagage	385

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Dans cette UAF en partie située au sud de la région, des plantations de peuplier hybride sont prévues à raison de 25 hectares par année. Les traitements requis pour la réussite de ces plantations doivent absolument être réalisés afin de pouvoir attribuer le volume de possibilité forestière généré par l'établissement de ces plantations. Une possibilité de récolte de 1 980 m³ de peuplier (3 040 m³ toutes essences) est reliée à cette contrainte opérationnelle.

La dispersion d'agglomérations de coupe en vigueur actuellement dans le secteur du camp forestier Jean-Charles, autorisée en vertu de l'article 25.3 de la Loi sur les forêts, n'a pas été prise en compte dans le calcul de la possibilité forestière. Les hypothèses de simulation utilisées sont celles de la coupe en mosaïque.

5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

